

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 120 (1975)
Heft: 11

Artikel: Des comités de soldats en 1790-1793
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des comités de soldats en ... 1790-1793

par le capitaine Hervé de Weck

Depuis plusieurs années, la presse parle beaucoup de l'agitation qui sévit dans les casernes d'Europe occidentale; des comités publient force communiqués, lancent des pétitions, exigent que la troupe jouisse des droits démocratiques, puisse participer aux décisions qui la concernent et ait le droit de faire de la politique pendant les périodes de service. Les mesures de libéralisation prises par les gouvernements semblent ne pas avoir amélioré la situation. D'autre part, certains chefs, « parce qu'ils n'ont plus le courage de commander (...) s'abritent derrière les mots d'ordre à la mode (...). Ce style «Club Méditerranée» nous mènera loin. Devenus *gentils organisateurs*, les officiers dans le vent vont nous faire une armée de *gentils membres*¹».

Ce phénomène, qui désarçonne, est-il vraiment nouveau? L'étude du passé permet-elle d'en comprendre les causes, les conséquences possibles? Permet-elle surtout d'envisager des remèdes adéquats? Au début de la Révolution, l'armée de Louis XVI connut des problèmes qui peuvent éclairer la situation actuelle. Dans ce domaine, il semble bien que l'histoire se répète. En effet, les moyens utilisés pour saper l'armée royale n'ont rien à envier aux tactiques «modernes» de 1975².

L'ARMÉE ROYALE A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

L'armée française, en 1788, compte 100 régiments d'infanterie et 50 corps de cavalerie. Bien que les écoles militaires donnent une excellente formation aux futurs officiers et que l'instruction dans les corps de troupe soit convenable, des problèmes commencent à se poser. Une ordonnance

¹ Pierre SERGENT, *Lettre aux officiers*, p. 71-74.

² Dans la suite de cet article, nous utiliserons certaines données contenues dans la magistrale thèse du colonel EMG Daniel REICHEL, *Davout et l'art de la guerre. Recherches sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl (1770-1823)*. Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 1975.

En aucun cas, notre texte ne doit être considéré comme une présentation ou un résumé de cette vaste étude qui traite, à travers la personnalité de Davout, des problèmes autrement complexes: nouvelles conception de la conduite des troupes, utilisation des indices au combat, déception au niveau tactique et stratégique.

Pour ne pas alourdir notre texte, nous ne donnerons que les références importantes.

du roi, datée du 17 mars, réserve à la noblesse de cour l'accès aux grades supérieurs; cette décision provoque l'indignation de ceux qui se voient exclus de l'avancement. Dans les régiments, un fossé va séparer les officiers « aristocrates » et les officiers qui peuvent espérer, au mieux, le commandement d'une compagnie. Encore faut-il que ces derniers soient capables d'acheter une unité. Depuis 1770, ils doivent compter 2500 livres! D'autre part, les sous-officiers accèdent très rarement à l'épaulette, alors qu'ils assurent presque seuls la bonne marche du service et la discipline. L'avancement du sous-officier dépend de sa prestance et de la manière dont il peut empoigner un récalcitrant dans la cour de la caserne ou dans un cabaret.

A cause des privilèges dont jouit la noblesse de cour, on ne nomme pas toujours les officiers les plus capables à la tête des corps de troupe. Les généraux manquent parfois de métier et de connaissances, si bien que les hommes, comme les cadres, éprouvent une certaine défiance envers leurs supérieurs. Ainsi, le lieutenant François-Claude d'Avout, le cousin du futur maréchal, note dans ses mémoires en 1787: « Cet essai (de nouvelles manœuvres de combat) nous a convaincus du peu de talent de nos généraux, qui étaient en revanche extrêmement minutieux sur des objets très indifférents, tels que la coiffure du soldat, une ou deux lignes de plus à un parement ou un collet, ils (...) manquaient de ce jugement et de ce coup d'œil qui sont une qualité nécessaire à un homme de guerre³. »

Ce fait explique-t-il que les régiments de ligne perdent de leur popularité, alors que les Français s'enrôleront avec enthousiasme dans la garde nationale en 1790? Quoi qu'il en soit, l'officier, pendant son congé de semestre, doit, sous peine d'amende, recruter un certain nombre d'hommes. On enrôle donc des recrues sans les sélectionner, ce qui explique la présence, dans les compagnies, de plusieurs « fortes têtes », qui passeront à l'action, lorsque la situation politique se dégradera.

LE CONTEXTE POLITIQUE EN 1789-1790

Au cours de cette période, apparaissent des attitudes politiques et des décisions gouvernementales qui ont d'importantes implications sur la défense du royaume et les structures de l'armée.

³ REICHEL, op. cit., p. 101.

La droite, qui groupe les tenants de l'ancien régime, se trouve sur la défensive; elle n'oppose que des réactions intermittentes à la poussée de la gauche formée de ceux que l'on appellera, un peu plus tard, les Montagnards. Les Feuillants, qui se trouvent au centre, s'efforcent de donner forme au principe de la monarchie constitutionnelle. Aux yeux de la masse, cette tendance manque de clarté et semble flottante. « Le combat retardateur mené par la droite (...) fait perdre du temps au centre; il (...) fait le jeu de l'extrême-gauche, dont l'objectif est la destruction pure et simple de l'armée royale⁴. »

En effet, l'armée apparaît comme le principal soutien de l'autorité royale. Après la chute de l'absolutisme, les troupes éprouvent encore une grande confiance dans la personne de Louis XVI, car on parle d'une réforme de l'armée, et qui dit réforme, entend suppression des abus les plus criards. Cependant, comme en 1790 elle sera à peine amorcée, ce précieux capital semblera bien amoindri. Il apparaît même que certains députés retardent la réorganisation de l'armée, pour favoriser l'influence des extrémistes.

En 1789, la gauche opère donc une percée. L'année suivante, elle pourra agir à découvert, si l'on fait exception de ses menées subversives. Son action montre cohérence et continuité. Pour mobiliser l'opinion, les patriotes cherchent des boucs émissaires. Comme on ne peut compter sur les « vertus » des dangers extérieurs, on accuse les nobles de complot. La gauche propose officiellement des buts qui plaisent à la masse: il s'agit d'éliminer de la scène politique et de l'armée le groupe social des aristocrates, et l'on prétend que seule la violence permettra d'obtenir ce résultat indispensable.

Les patriotes réussissent à déclencher, en avril 1790, une série d'insurrections militaires. Sans autorisation officielle, des régiments se « panachent » avec des unités de la garde nationale. Le centre tente d'absorber le choc, en légalisant à posteriori le principe de la fédération. En mai, Robespierre, qui siège à l'Assemblée, prétend que les troubles proviennent de l'attitude des officiers.

Une seconde vague d'insurrections mieux coordonnées se produit au mois d'août. Pour la première fois, le mouvement atteint les régiments suisses capitulés, et Robespierre de protester contre l'inégalité de trai-

⁴ REICHEL, op. cit., p. 380.

tement prévue par le code pénal militaire entre les officiers et les marins, et de demander que l'on analyse les causes des troubles militaires!

En dernière analyse, si les troubles qui éclatent dans l'armée royale semblent dus, en partie, à des causes internes, au manque de cohésion entre la troupe et ses officiers, on doit souligner qu'une minorité politique, qui se soucie fort peu des besoins de cette armée, les favorise, les aggrave sciemment, refuse de résoudre les problèmes qui les font naître, utilise tous les incidents même mineurs, afin de parvenir à son objectif: *la prise du pouvoir*. En quelques mois, cette minorité parviendra à prendre l'avantage: les structures qui faisaient la force des anciens régiments auront disparu. Le principal obstacle dressé face aux ambitions de la gauche, l'armée, se sera liquéfié.

LE CAS DU RÉGIMENT ROYAL-CHAMPAGNE

A l'époque qui nous intéresse, ce régiment de cavalerie se trouve à Hesdin. Comme les autres corps de troupe, il comprend de « fortes têtes » et des « aventuriers » que les sous-officiers ont pour mission de mater. La marche du service laisse de longues heures de désœuvrement; ainsi, les hommes peuvent établir des contacts étroits avec les civils dans le cadre du Club patriotique local.

Les officiers déploient maints efforts, font preuve de beaucoup de tact, pour tenir le régiment à l'écart des remous politiques. Leurs rapports avec la troupe sont empreints d'humanité. Il n'y a pas de chicanes. Cependant, ces efforts semblent surtout « défensifs »: les aristocrates viennent de faire les frais de 1789; l'année suivante, ils cherchent à limiter les dégâts. Les officiers évitent de créer des incidents, de heurter l'opinion. Cette attitude provient d'une directive du ministre de la guerre, qui ne comprend pas qu'en donnant cet ordre à ses officiers, il les contraint à laisser se dégrader toute leur autorité. Ceux-ci, pour leur part, attendent que le gouvernement et l'Assemblée nationale fassent preuve de la fermeté nécessaire. Les initiatives n'appartiennent pas à leur échelon de commandement.

Les événements vont se précipiter au mois d'avril 1790. Le 11, l'*Ami du Peuple* annonce qu'une insurrection vient de se produire au Royal-Champagne; ce journal précède l'actualité, car en fait, les troubles commenceront neuf jours plus tard! Le corps des officiers du régiment ne

manque pas de démentir cette nouvelle. Par tous les moyens, la gauche veut sensibiliser l'opinion aux « problèmes » que connaît l'armée.

Une étincelle va tout de même mettre le feu aux poudres, le 20. Un cavalier est mis aux arrêts pour conduite scandaleuse. Le surlendemain, une centaine d'hommes forcent la salle de police et le libèrent, après qu'un petit noyau eut vainement cherché à étendre l'émeute à l'ensemble du quartier. Dans ce contexte, le futur maréchal Davout, alors commandant de compagnie au Royal-Champagne, qui défend des idées patriotiques et avancées, écrit à un journaliste que les droits de l'individu ne sont pas respectés dans son régiment. En effet, le commandant de ce corps de troupe, qui applique en réalité une directive du ministre de la guerre, contrôle le courrier de ses subordonnés. Davout donne cette information, pour que le journaliste lance une campagne de presse contre cette « vexation ».

A la fin avril, des sous-officiers informent le colonel qu'ils entendent fédérer le régiment — celui-ci possède encore une hiérarchie classique — et le bataillon de la garde nationale d'Hesdin qui, pour sa part, élit ses officiers et comprend un conseil d'administration, l'équivalent d'un conseil de soldats. C'est chose faite le lendemain, mais il faudra attendre le début juin, pour que le ministre autorise la fédération des troupes de ligne et des gardes nationales. On laisse s'établir dans l'armée une situation révolutionnaire!

Dans le but de reprendre leur troupe en main, les officiers du Royal-Champagne obtiennent du ministre que le régiment quitte Hesdin. Une compagnie va refuser cet ordre. Le ministre, qui veut éviter des troubles, suspend le départ. On est alors à la mi-mai; des mesures énergiques ne seront prises qu'au mois d'août, mais Robespierre fera traîner la mise sur pied des conseils de guerre chargés de juger les cas d'insubordination.

A Hesdin, on veut faire un exemple. Des compagnies sûres — il s'agit de troupes suisses — arrivent pour rétablir l'ordre. On va lire à la troupe les décrets de l'Assemblée. La grande majorité des hommes se rallie à leurs officiers; seul un groupe d'irréductibles déambule dans la ville, en menaçant tous ceux qui ne partagent pas leur opinion. Les responsables décident alors de licencier 36 sous-officiers et cavaliers. Malheureusement, toutes les « mauvaises têtes » n'ont pas été éliminées, et les patriotes peuvent compter sur des martyrs que les clubs de Paris

accueilleront comme des héros. Robespierre prendra leur défense : ces hommes doivent apparaître comme des innocents qui ne méritent pas une sanction aussi rigoureuse ; les mesures prises à leur encontre doivent sembler arbitraires et dépourvues de bases légales.

L'agitation reprend à Hesdin ; on collecte des signatures en faveur des hommes licenciés. Cette action se fait en liaison étroite avec les patriotes de la ville.

Au début de l'année 1791, la gauche atteindra ses objectifs en ce qui concerne le Royal-Champagne, car la plupart des officiers, qui appartiennent à la noblesse, donneront leur démission, avant de partir en émigration.

L'ARMÉE NATIONALE DE 1791 A 1793

L'exemple que nous venons de citer tend à prouver qu'en août 1790, de la fermeté, des mesures énergiques auraient pu rétablir l'ordre dans l'armée. *Malheureusement, celle-ci n'est pas véritablement commandée.* Bien que les « troubles militaires » s'avèrent souvent des actes d'indiscipline grossis par l'opinion et par des gens qui ont avantage à fausser la réalité, l'Assemblée nationale les étudie, les discute à chaque instant, ce qui contribue à paralyser davantage le commandement des troupes... et l'armée française s'en va à la dérive.

Dès le début de l'année 1791, on cherche à créer une *armée nationale* ; apparaissent alors des bataillons de volontaires. Cependant, l'entreprise se heurte à des difficultés énormes. Dans ces corps de troupe, les hommes élisent les capitaines, le commandant, ainsi que leurs adjoints respectifs. Un conseil d'administration est habilité à accuser d'incivisme les officiers. A maintes reprises, ces conseils vont dénoncer des supérieurs énergiques et capables qui ne tolèrent pas le laisser-aller. De plus, les volontaires peuvent demander leur démobilisation à la fin d'une campagne ; malgré cela, la désertion fait des ravages. La discipline disparaît presque complètement, et partant l'efficacité des troupes. L'amnistie générale de juillet 1791, accordée à tous ceux qui auraient participé à des troubles militaires, n'arrange rien ; au contraire, le désordre ne fait qu'augmenter.

En 1792, dans le bataillon de volontaires commandé par le futur maréchal Davout, des hommes coucheront en joue leurs officiers, parce que ceux-ci prétendent leur interdire de lyncher des ci-devant nobles. Des provocateurs semblent d'ailleurs la cause de ce début de mutinerie.

L'accueil triomphant que la ville de Paris réserve aux mutins du régiment suisse de Châteauvieux, en avril 1792, prouve à nouveau la volonté de la gauche d'éliminer les forces qui soutiennent encore le roi; le 10 août, la monarchie s'écroule, malgré la résistance du régiment des Gardes suisses, assaillis par les fédérés de Marseille.

Les Girondins prennent le pouvoir; cependant, malgré la victoire de Valmy, la campagne de 1792 montrera les lacunes de l'armée nationale, bien que, dans certains bataillons de volontaires, on parvienne à supprimer les conseils de soldats qui examinent et discutent des ordres donnés par les supérieurs. D'après Davout, ces délibérations sont « attentatoires à la liberté et à l'égalité⁵ »! La levée de 300 000 hommes n'améliorera pas la situation. Les revers subis en Hollande et en Belgique, au cours des premiers mois de l'année 1793, en fournissent la preuve. Dans certaines unités, la diane n'est plus respectée; des femmes vivent avec les officiers.

Mettant à profit le danger d'invasion et le chaos à l'intérieur, les Montagnards prennent le pouvoir et imposent leurs principes totalitaires⁶; ils commencent par rétablir l'ordre au sein des troupes. Quel paradoxe lourd de sens! La gauche qui, jusqu'alors, a tout fait pour ruiner la discipline militaire traditionnelle, dans le but de s'emparer du pouvoir, la restaure avec énergie, dès qu'elle se trouve aux postes de commande. Au moyen de la Terreur et des tribunaux d'exception, elle parviendra à organiser la conscription, à prendre des sanctions draconiennes contre la désertion. Les conseils de soldats, le principe de l'élection des chefs par la troupe vont bien vite disparaître. Que deviennent les « droits démocratiques » dans l'armée de l'an II?

DES CONSTANTES?

Les problèmes militaires et politiques qui se posent en France entre 1790 et 1793 permettent de mettre en évidence certains principes. Une armée se montre immunisée contre la désintégration, dans la mesure où elle ne connaît pas la « lutte des classes ». Des tensions aux conséquences

⁵ REICHEL, op. cit., p. 165-166.

⁶ Avec les Montagnards, apparaissent les structures de l'Etat totalitaire moderne: parti unique, exécutif tout-puissant (Comité de salut public), police politique (Comité de sûreté générale), tribunaux révolutionnaires jugeant sans appel, commissaires politiques aux armées (Représentants).

imprévisibles apparaissent, lorsque seuls des privilégiés appartenant à un groupe social bien défini accèdent au grade d'officier ou aux commandements importants. On parle alors d'une caste militaire; les autres groupes sociaux se sentent abaissés, et un fossé risque fort de séparer les officiers et la troupe. Comme l'écrit Montherlant, « noble ou vil, tout homme est le même quand il est humilié ou se croit tel: il devient capable de tout »⁷. L'armée doit offrir à chacun, suivant ses capacités, des chances égales d'avancement. « Chaque soldat emporte dans sa giberne son bâton de maréchal. » Cet espoir semble primordial, surtout dans les armées de métier.

En descendant à l'échelon des formations militaires, on constate que leur état d'esprit, leur discipline sont souvent fonction de leur taux d'occupation. L'inaction, le temps perdu, l'ennui, voilà des virus qui provoquent la désagrégation. Rappelons qu'à Hesdin, le Royal-Champagne connaît de longues heures de désœuvrement! Actuellement, quelles sont les troupes qui connaissent le plus de difficultés internes? Assurément pas l'infanterie de montagne, les formations mécanisées ou les unités qui ont à leur menu un copieux programme d'instruction ou d'entraînement.

Enfin, la désagrégation menace dès le moment où le commandement manque de fermeté. Précisons immédiatement notre pensée. Les officiers aristocrates français des années 1790 ne se trouvent pas débordés, parce qu'ils se montrent humains avec la troupe, mais qu'ils abandonnent une attitude beaucoup plus distante et arrogante, *au moment où ils se sentent menacés*. Dans de telles conditions, ces chefs perdent leur autorité et leur prestige. D'autre part, ils éprouvent des difficultés à adopter cette nouvelle attitude. Leur impact sur les hommes s'en ressent, car ils ne peuvent plus appliquer, dans leur commandement, des automatismes acquis dès l'école militaire. Les contrordres, l'attitude hésitante des politiciens accélèrent encore l'érosion de l'autorité. Au niveau de la troupe, il aurait été préférable pour les chefs de ne pas donner d'ordres dont l'exécution ne sera pas exigée à cause des risques de troubles. Depuis l'introduction dans notre armée de certaines réformes proposées par le rapport Oswald, des officiers ont vécu quelques-unes des difficultés que rencontrèrent les cadres du Royal-Champagne.

⁷ *La rose de sable*, Editions Gallimard, p. 269.

DE LA SUBVERSION...

Entre 1789 et 1793, la gauche française ne voulait pas réformer l'armée royale, la rendre plus efficace, mais au contraire, la neutraliser, ce qui lui ouvrirait les portes du pouvoir. Les partisans de Robespierre ne sont pas des idéalistes nageant en pleine utopie; ils savent que les structures existantes, une hiérarchie stricte s'avèrent seules capables de rendre une troupe efficace au combat. Ils savent que l'élection et le limogeage des chefs par leurs subordonnés, les conseils de soldats, le respect des « droits démocratiques », l'indiscipline qui s'ensuit vont désagréger les moyens de défense du territoire. Ils savent enfin que le code pénal militaire, les tribunaux spécialisés ne sont pas contraires aux droits de l'homme et du citoyen, dont ils se moquent d'ailleurs éperdument. Mais ils utilisent une tactique qui ne va pas changer jusqu'au XX^e siècle, et qui date déjà de la nuit des temps. Le philosophe Sun Tsu ne disait-il pas, vers 500 av. J.-C., à ses disciples auxquels il enseignait les principes de la subversion: « (...) Minez l'autorité des classes dirigeantes. (...) Détruisez par tous les moyens (...) l'ordre des forces ennemies »?

Dans les consignes qu'il donne aux socialistes suisses au début de la Première Guerre mondiale, Lénine n'invente rien, quand il désigne l'ennemi à abattre et les moyens à utiliser. Selon lui, il faut « démasquer le véritable caractère du gouvernement et sa servilité à l'égard de la bourgeoisie impérialiste et des promoteurs du drill et (...) créer des conseils de soldats. (...) Parmi les moyens de lutte révolutionnaire figurent les démonstrations et les grèves de masse, mais non le refus du service militaire (...). Il faut non pas refuser de prendre les armes, mais au contraire s'en emparer et s'en servir afin de les retourner contre la bourgeoisie de son pays »⁸. Le vocabulaire s'est modernisé depuis l'époque des troubles au Royal-Champagne; quant au reste, il semble connu!

Dans ce texte de Lénine apparaît un terme promis à un brillant avenir: l'adjectif « impérialiste ». A ce propos, remarquons que « la subversion commence toujours par provoquer une altération du langage; cessant d'appeler les choses par leur véritable nom, on ne distingue plus ce qui est réalisable de ce qui est utopique. La réalité finit par paraî-

⁸ René-Henri Wüst, *Menace de guerre civile en Suisse. Novembre 1918*, Editions Centre d'histoire et de prospective militaires, p. 7.

tre comme étant haïssable et devant être détruite»⁹. Aujourd'hui, nos comités de soldats ne faussent-ils pas le sens des mots en parlant sans cesse des « droits démocratiques » à l'armée?

Pour en terminer avec Lénine, rappelons qu'il triomphera en 1917, après avoir désagrégé l'armée tsariste grâce aux conseils de soldats qu'il s'empressera de dissoudre, lorsque son régime aura besoin de forces militaires efficaces. Depuis cette époque, l'Armée rouge connaît une hiérarchie très stricte et ignore les « droits démocratiques ».

Maints exemples pourraient prouver qu'une formation militaire a besoin de chefs dont les subordonnés ne discutent pas les ordres. Un cas peu connu suffira. « La passivité des Boers sur le plan stratégique s'explique surtout par des raisons psychologiques. Leurs généraux, *élus* et improvisés, dépendaient de leurs hommes; leur autorité pouvait être remise en question à tout moment; ils étaient avant tout des politiciens prudents, ayant peu le goût des responsabilités et de l'initiative, atermoyants et lents, obligés par surcroît à économiser le sang de leurs soldats¹⁰. » Dans de très petites formations, lors de circonstances exceptionnelles, la décision démocratique s'avère parfois judicieuse. On cite le cas des équipages de bombardiers B-24 qui, *pendant les missions*, prenaient les *décisions vitales* par un vote: faire un atterrissage de fortune, sauter en parachute, prendre le risque de rejoindre la base de départ en cas d'avarie importante¹¹.

* * *

A un moment ou à un autre, toute société se trouve menacée par le virus de la subversion. Si elle s'avère capable de sécréter des anticorps, le mal restera localisé. Cependant, « la malade » ne saurait rester passive, elle doit avoir la volonté de guérir. « Dans un affrontement idéologique (...) où la lutte se situe, initialement du moins, sur le plan des idées, la défensive ne saurait en aucun cas se justifier, car elle équivaut à une reconnaissance implicite de la supériorité intellectuelle et morale de l'adversaire (...)»¹².

⁹ REICHEL, op. cit., p. 401.

¹⁰ Emile WANTY, *L'art de la guerre*, Editions Marabout Université, t. II, p. 60-61.

¹¹ James DUGAN; Carroll STEWART, *Opération « Raz de marée » sur les pétroles de Ploestri (1er août 1943)*, Laffont, 1963, p. 234.

¹² REICHEL, op. cit., p. 401.